

## **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – PLAN MERCREDI**

**2025-2028**

### **Les caractéristiques du Projet Educatif Territorial (PEDT)**

- Le projet éducatif territorial (PEDT) est mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation.
- Il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.
- Il tient compte des ressources et des contraintes locales
- Il est le fil conducteur pour mettre en cohérence les objectifs et les actions portés par les différentes structures.
- Il traduit les valeurs éducatives qui leur sont communes
- Il est spécifique à chaque territoire, innovant, évaluable et évolutif

### **Qui concerne-t-il ?**

- Il rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.
- Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale.

### **La formalisation d'un PEDT-Plan mercredi contribue à plusieurs objectifs :**

- Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Il peut être centré sur les activités périscolaires des écoles primaires ou aller jusqu'à s'ouvrir, selon le choix de la ou des collectivités intéressées, à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de l'école maternelle au lycée.
- Permettre aux différents acteurs du territoire de définir et formaliser leurs intentions et actions en direction des enfants
- Améliorer l'attractivité du territoire

**Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre la mise en œuvre du projet éducatif territorial.**

**Eléments attendus pour la formalisation :**

**Partie 1 : Projet Educatif Territorial (PEDT)**

**Partie 2 : Plan mercredi (A compléter uniquement si vous demandez la labellisation Plan mercredi)**

**Partie 1 : Projet éducatif territorial**

<b>Projet éducatif territorial</b>	<input type="checkbox"/> Communautaire <input checked="" type="checkbox"/> Communal
<b>Nom de la collectivité et liste des communes concernées le cas échéant</b>	Mairie d'ORGUEIL
<b>Nom et fonction du porteur de projet</b>	Mr AUTHESSERRE Willy – Maire
<b>Adresse du porteur du projet</b>	393 Grand Rue - 82370 ORGUEIL
<b>Adresse électronique</b>	mairie@orgueil.fr
<b>Téléphone</b>	05.63.90.51.90
<b>Nom et fonction du coordonnateur</b>	SAVI Stéphane – Responsable des Services Scolaires et Périscolaires
<b>Adresse électronique</b>	s.savi@orgueil.fr
<b>Téléphone</b>	06.41.38.69.79

Selon les modalités de fonctionnement, merci de préciser les articulations entre les différentes échelles territoriales entre la communauté de communes et les communes (*indiquer qui fait quoi et les articulations*).

<b>Compétences exercées</b>	<b>Scolaires</b>	<b>Périscolaire matin, midi et soir</b>	<b>Périscolaire Mercredi</b>	<b>Extrascolaire (vacances et samedi sans école)</b>
Communes	X	X	X	
Communauté de communes ou EPCI				
Autres Association YAKA JOUER				X

**Evaluation du PEDT arrivant à échéance** pour les communes en ayant déjà mis un en place (pour les nouveaux PEDT passer directement à la partie renouvellement ou 1<sup>er</sup> demande page 7)

## **I. Evaluation de la dynamique partenariale**

### **A. Le comité de pilotage**

#### **1. Combien de fois le comité de pilotage s'est-il réuni de façon formelle ?**

- Aucune fois en trois ans indiquez pourquoi ?
- Une fois par an
- Une fois par trimestre
- une fois par mois
- Autre ...

#### **2. Qui déterminait l'ordre du jour du comité de pilotage ?**

- Maire  Elu en charge des affaires scolaires et périscolaires
- Autres élus  Technicien qui coordonne le PEDT
- Directeur de l'école  Secrétaire de Mairie
- Parents d'élèves  Responsable garderie
- autres :

#### **3. Le comité de pilotage faisait-il l'objet de comptes rendus ?** Oui Non **Dans l'affirmative, à qui ces comptes rendus ont-ils été adressés ?**

Les comptes rendus des COPILS sont adressés dans un premier temps à tous les participants de la réunion et dans un second temps pour information sur le site internet mairie et sur l'E.N.T. du périscolaire à destination des parents de l'école.

#### **4. Quel bilan faites-vous du fonctionnement de votre comité de pilotage et/ou plus largement de la gouvernance de votre PEDT ?**

Le fait de formaliser 3 réunions dans l'année, 15 jours avant le conseil d'école, avec pour objectifs :

- octobre/novembre : mise en place des actions
- février/mars : suivi et régulations des actions
- mai/juin : bilan et perspectives des objectifs de l'année suivante

- ✓ reste essentiel pour assurer un bon fonctionnement des actions, des projets,
- ✓ permet de mettre en adéquation le projet d'école avec le projet pédagogique,
- ✓ favorise une bonne communication lors du conseil d'école.

## B. Les partenaires

### a. Articulation scolaire / périscolaire

Avez-vous articulé le PEDT avec les autres dispositifs et comment ? si non pourquoi ?

- Le projet d'école** : cohérence des objectifs et des actions entre les axes du projet d'école et les temps d'accueils périscolaires.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : actions proposées en parallèle sur le Temps d'Animation Municipal pour les enfants non concernés par les A.P.C.
- Le Projet Educatif Local (PEL)** : forte volonté politique éducative depuis 2016, évolutions constantes des structures d'accueil afin de maintenir d'un accueil de qualité, répondant aux besoins des familles, soucieux de la sécurité et du bien-être des enfants.
- Le Contrat Educatif Local (CEL)** : permet de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.
- La Convention Territoriale Globale (CTG)** : convention partenariale visant à élaborer un projet de territoire plus cohérent et coordonné entre les différents acteurs du territoire.
- Le programme de réussite Educative (PRE) : Orgueil non déclaré en zone prioritaire
- Le Territoire Educatif Local (TEL) :
- La Cité Educative :
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : pas de dispositif CLAS mis en place.
- Autres (précisez) : Action « mise aux devoirs » instaurée dans le cadre du PEDT.

## **b. Lister ci-après les partenaires extérieurs :**

- D.S.D.E.N. Tarn et Garonne
- C.A.F.
- SDJES
- Conseil Départemental
- Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne
- Ligue de l'Enseignement
- Francas
- Unis Cité
- Association YAKA JOUER
- Association des Parents d'Elèves
- Services techniques et administratifs de la commune
- Sophrologue Orgueil
- Point lecture Orgueil
- Associations locales Orgueil (Orgueil Méditation Yoga, Pétanque, Association Communale de Chasse Agréée, La Ruche d'Orgueil)
- Racing Club Montalbanais
- Ecole de danse traditionnelle polynésienne Ori Hei Amui - Montauban
- Sweet Délices - Montauban
- Earl du Cerf – Fronton
- Ferme du Ramier - Montauban
- Bénévoles Lecture Offerte
- Sapeurs-pompiers Villebrumier
- Association Montalbanaise de Sauvetage et de Secourisme

## **II. Evaluation de la montée en compétence des intervenants**

**Avez-vous proposé des formations aux intervenants ? Si oui, lesquelles.**

Intervenants bénévoles	
Personnel municipal	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formation BAFA, Certificat Qualificatif Professionnel et Licence Professionnelle Métier de l'Animation Sociale, Socio-Educative et Socioculturelle.</li><li>- Formations PSC 1.</li><li>- Manipulations extincteurs</li><li>- Formations qualifiantes du personnel au CNFPT (Entretien, Restauration, ATSEM et Animation Périscolaire.</li><li>- Formations thématiques Francas, SDJES, Ligue de l'enseignement.</li></ul>
Associations	

**Si non, quelles sont les difficultés rencontrées dans ce domaine ?**

- Formations refusées au CNFPT par manque d'effectif sur les formations choisies.

- Agents sur liste d'attente car excédent d'effectif sur les formations CNFPT choisies.

### III. Evaluation des objectifs du PEDT arrivant à échéance

Vous pouvez bien entendu dupliquer ce tableau en fonction du nombre d'objectifs généraux du PEDT.

<b>Rappel des objectifs</b>	<b>Actions associées</b>	<b>Indicateurs de réussite quantitatifs</b> définis au regard des objectifs visés ? Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	<b>Indicateurs de réussite qualitatifs</b> définis au regard des objectifs visés ? Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	<b>Evaluation (effets constatés) et perspectives</b>				
<i>Objectif n°1</i>	<b>Se reporter aux documents de travail d'évaluation effectuer lors du COPIL en p.j.</b>							
<i>Objectif n°2</i>					<b>Evaluation Objectifs PEDT et ALAE Mercredis 2022-2025</b>			
<i>Objectif n°3</i>					<b>Ainsi que le questionnaire d'évaluation des temps d'accueils périscolaires et ALAE Mercredis 2022-2025 à destination des Tous les parents réalisé via l'ENT et l'accueil des parents sur le mois de Mars 2025</b> + <b>Synthèse évaluation PEDT 2022-2025</b>			

#### IV. Points forts et points faibles du PEDT arrivant à échéance

<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<p>Un projet politique fort en faveur de l'enfance et les moyens alloués :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>↳ passage en ALAE sur tous les temps d'accueils périscolaires et le mercredi après-midi à partir de septembre 2025.</li><li>↳ tarification spécifique en fonction des ressources des familles sur tous les temps d'accueils.</li><li>↳ cohérence des objectifs déclinés suivant les temps d'accueils.</li></ul> <p>Une régularité des réunions et une articulation importante entre le comité de pilotage du PEDT, les instances publiques, les élus, l'école, les parents d'élèves, l'équipe périscolaire, l'association YAKA JOUER, les associations locales, les bénévoles et les intervenants/partenaires extérieurs, les services municipaux de la commune (administratif et technique).</p> <p>Des échanges réguliers riches, constructifs et dans un climat de confiance entre les différents partenaires.</p> <p>Un partage d'information au sujet du PEDT et entre les acteurs.</p> <p>Une cohérence éducative entre le projet d'école, le projet éducatif et pédagogique.</p> <p>Un développement des projets partagés entre l'école et le périscolaire.</p>	<p>Associer tous les acteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>↳ difficultés pour mobiliser les parents sur des projets.</li><li>↳ aller plus loin dans le partenariat avec les associations locales.</li><li>↳ meilleure information sur les objectifs du PEDT à destination des parents.</li></ul>

---

## **V. La communication/valorisation du PEDT**

Comment communiquez-vous autour du PEDT ?

- Sur le site internet de la commune
- Espace Numérique de Travail (ENT)
- Bulletin municipal
- Sur blog dédié
- Réseaux sociaux
- Lors de réunions avec les parents
- Journal de l'école
- Autres... Panneapocket

## Renouvellement du PEDT ou 1<sup>er</sup> demande

### I. Etat des lieux

#### A. Les établissements scolaires

✓ Si PEDT communal :

<b>Modalités d'organisation du temps scolaire</b>	
Semaine de 4 jours	<input type="checkbox"/>
Semaines de 4,5 jours	<input checked="" type="checkbox"/>

Nom de l'école maternelle, élémentaire Nom du collège Nom du lycée	Nombre d'élèves inscrits
<b>Ecole Communale d'ORGUEIL</b>	<b>174 élèves</b>

✓ Si PEDT intercommunal, en regroupement de communes, RPI :

Indiquer le nom des établissements et la commune d'implantation :

Communes	Ecoles maternelles élémentaires ou primaires Collège Lycée	Organisation du temps scolaire 4 j ou 4.5 j	Nombre d'élèves inscrits

**B. Les accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) donc hors garderie (voir C à suivre)**

**Accueils périscolaires (ALAE)** (dupliquez le tableau en fonction du nombre d'école concernée) :  
**Nom du gestionnaire de l'ALAE : Mairie ORGUEIL – ALAE Mercredis**

	Ecole Communale d'ORGUEIL					
Quels sont les temps pris en compte par le PEDT ?	Périscolaire matin	Périscolaire soir	Pause méridienne	Mercredi matin	Mercredi après-midi	Mercredi journée
					<b>X</b>	

**Accueils extrascolaires (ALSH) :**

Liste des accueils de loisirs	Agés des mineurs accueillis	Nom de l'organisateur (Mairie, association...)	Nom de la commune
Vacances scolaires	3-17 ans	Association Yaka Jouer	VILLEBRUMIER

**Accueil jeunes :**

Nom de l'accueil jeunes	Agés des mineurs accueillis	Nom de l'organisateur (Mairie, association...)	Nom de la commune

**C. Les garderies**

Liste des garderies	Communes
Garderie municipale Orgueil	Mairie ORGUEIL

**D. Nombre d'enfants/jeunes concernés par le PEDT :**

**A :**  
**B : 62 enfants**  
**C : 174 enfants**

**II. Atouts et contraintes du territoire**

Orgueil est une ville dortoir :  
 ↳ il est difficile de mobiliser les parents d'élèves.

Effectifs scolaires importants (1800 hab et plus de 170 élèves).  
 Qualité éducative (équipe enseignante et périscolaire) reconnue.  
 Activités associatives très limitées.

## A. Besoins repérés

### Quels sont les besoins repérés du public mineur concerné ?

Public	Besoins repérés
Niveau maternelle	Maintenir l'attention particulière pour les petites sections sur la pause méridienne (personnel supplémentaire, espace adaptée, temps de sieste).
Niveau élémentaire	Recrudescence des problèmes liés aux réseaux sociaux, harcèlement, consommation des écrans, mixité sociale. ↳ <b>à retravailler avec des actions plus soutenues pour 2025-2028.</b>
Niveau secondaire	

## B. Le comité de pilotage

*Pilotage de la convention de PEDT : le comité de pilotage du PEDT, prévu par l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, réunit sous la présidence du maire ou du président de l'EPCI compétent l'ensemble des acteurs contribuant au PEDT. Des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école en sont membres. Les travaux de ce comité permettent, de recenser et mobiliser les ressources locales, d'apporter un appui à la commune pour construire un programme en recherchant la cohérence et la complémentarité des actions. Il assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. Les services de l'État parties à la convention sont informés de ces évolutions. En fonction de l'importance des adaptations, un avenant à la convention peut être envisagé, à l'initiative de la collectivité.*

### a. Composition du comité de pilotage (Elaboration, suivi, évaluation annuelle du PEDT) (vous pouvez rajouter des lignes)

	Organisme/Institution	Nom	Fonction
<input checked="" type="checkbox"/>	Mairie	AUTHESSERRE Willy	Maire
<input checked="" type="checkbox"/>	Mairie	PINAUD-VERDIER Alexandra	Elu (e) en charge des affaires scolaires et périscolaires
<input checked="" type="checkbox"/>	Mairie	PROUTEAU Virginie	Autres Elu (e)s à préciser Conseillère Municipale et Communautaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Employeur	SAVI Stéphane	Coordonnateur(trice) du PEDT
<input checked="" type="checkbox"/>	CAF	MARGARIA Philippe	Conseil et développement CAF
<input checked="" type="checkbox"/>	Education Nationale	MARCOUX Virginie	Directeur(trice) de l'école
<input checked="" type="checkbox"/>	SDJES	CASUSO Valérie CAZES Emma	Conseillères d'éducation populaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Employeur	SACAZES Cécile AGUILAR Mélanie	Référentes et Directrice de l'ALAE Mercredis

<input checked="" type="checkbox"/>	Association de parents d'élèves	BRU Marion VIVIER Marie-Laure LATRON Svetlana ESCALETTTE Christine	APE
<input checked="" type="checkbox"/>	Association YAKA JOUER	BLANC Romain  Linda MEIRA CORREIA	Vice-Président Yaka Jouer  Directrice de l'association Yaka Jouer
<input checked="" type="checkbox"/>	Intervenante Sophrologie	ONCINS Sandrine	
<input checked="" type="checkbox"/>	Lire et faire Lire	FERNANDEZ Luisa	Bénévole dispositif

### Suivi des dossiers en relations permanentes :

**CAF** Mr MARGARIA Philippe- Chargé de conseil et développement

**SDJES** Mme CASUSO Valérie - Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

Mme CAZES Emma – Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

#### b. Combien de fois est-il prévu que le comité de pilotage se réunisse ?

- Une fois par an
  Une fois par trimestre
  une fois par mois  
 Autre... précisez

Un compte-rendu de chaque comité de pilotage est-il prévu ? Oui  Non

Si non pourquoi ?

#### c. Le PEDT est-il articulé avec d'autres dispositifs et comment ? Si non pourquoi ?

- Le projet d'école** : cohérence des objectifs et des actions entre les axes du projet d'école et les temps d'accueils périscolaires.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : actions proposées en parallèle sur le Temps d'Animation Municipal pour les enfants non concernés par les A.P.C.
- Le Projet Educatif Local (PEL)** : forte volonté politique éducative depuis 2016, évolutions constantes des structures d'accueil afin de maintenir d'un accueil de qualité, répondant aux besoins des familles, soucieux de la sécurité et du bien-être des enfants.
- Le Contrat Educatif Local (CEL)** : permet de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les différents temps de vie de l'enfant. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant leur domaine de compétence.

- La Convention Territoriale Globale (CTG)** : convention partenariale visant à élaborer un projet de territoire plus cohérent et coordonné entre les différents acteurs du territoire.
- Le programme de réussite Educative (PRE) : Orgueil non déclaré en zone prioritaire
- Le Territoire Educatif Local (TEL) :
- La Cité Educative :
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** : pas de dispositif CLAS mis en place mais une action de mise aux devoirs dans le cadre du PEDT.
- Autres (précisez) :

### **III. Présentation du nouveau PEDT**

**A. Définition des objectifs généraux :** sur la base du bilan du précédent PEDT (dans le cas d'un renouvellement) et/ou du diagnostic/état des lieux, le comité de pilotage a retenu comme étant prioritaires pour le public du territoire concerné, les objectifs généraux suivants :

- ✓ Objectif n°1 :  
**Accompagner l'enfant dans son développement en prenant en compte ses besoins physiques et émotionnels.**
- ✓ *Objectif n°2 :*  
**Sensibiliser les enfants et les familles à l'importance du respect mutuel, du partage et de l'égalité.**
- ✓ *Objectif n°3 :*  
**Promouvoir la biodiversité et l'écologie afin d'inciter un mode de vie actif et responsable**
- ✓ *Objectif n°4 :*  
**Renforcer les échanges réguliers entre les enfants, les familles et les acteurs éducatifs**

**B. Evaluation/Effets attendus** (connaissances, compétences, comportements, etc.) pour chaque objectif :

- ✓ *Effets attendus objectif 1 :*
  - Poursuivre la création d'environnement adapté propice aux prises de décision de l'enfant.
  - Maintenir le libre choix des activités en proposant toujours une offre éducative variée et de qualité.
  - Conserver les interventions d'intervenants extérieurs favorisant les émotions rencontrées lors de périodes de transition mais aussi sur la demande des enfants suivant des thématiques demandées :
- ✓ *Effets attendus objectif 2 :*
  - Renforcer les actions sur les habilités sociales pour interagir et communiquer avec les autres au quotidien (message clair, projet E.N. « Vivre ensemble – Fri For Mobberi »).
  - Tarifs familles modulés sur l'extension de l'ALAE.
  - Inclusion, égalité pour Tous.
  - Prévenir sur les risques et dérives à l'utilisation d'internet (réseaux sociaux, applications).
- ✓ *Effets attendus objectif 3 :*
  - Instaurer de façon durable le tri des déchets sur l'école (restauration scolaire, classes et salles) ainsi que limiter la consommation énergétique.
  - Soutenir les projets locaux, régionaux et nationaux visant à lutter contre la perte de la biodiversité.
  - Maintenir la mise en place de labels et certifications sur l'école.
  - Encourager un mode de vie éco-responsable au travers d'actions

✓ *Effets attendus objectif 4 :*

- Pérenniser les instances de concertation avec les délégués de classes Ecole/Périscolaire
- Entretenir une coordination et des échanges réguliers dans le but de rendre efficace les actions éducatives
- Relancer les moments d'échanges pour recréer et créer du lien avec les parents et les différents partenaires
- Amélioration de la communication envers les acteurs locaux afin de renforcer le lien entre l'école, les familles et l'ALAE.

### **C. Mise en œuvre du PEDT :**

Modalités de mise en œuvre :

Actions mises en place (projet d'animation, activités, ateliers...).

Les objectifs du PEDT ainsi que les actions menées seront présentées lors du conseil d'école mi-juin 2025.

Une évaluation d'école est prévue en octobre 2025 par le corps enseignant.

Des actions répondant à la fois au projet périscolaire et au projet d'école seront recherchées.

- Les Projets (éducatif et d'école) sont renouvelés en même temps et pour 3 ans
- Concordance entre le projet d'école et le projet pédagogique
- Projets élaborés en commun
- Concertation des enfants autour des temps scolaires comme périscolaires (pour éviter le cloisonnement des temps)
- Réunions régulières entre les représentants du scolaire (directrice) et périscolaire (responsable des services et directrice ALAE)
- Elaboration de règles de vie communes
- Mutualisation des espaces et des moyens

#### **IV. Durée et Evaluation du PEDT**

Le présent PEDT a vocation à être mis en œuvre pour une durée de 3 ans maximum à compter du : 01/09/2025 (sauf modifications horaires de rythme scolaire qui rend caduque le présent PEDT).

**A terme échu, une évaluation du projet éducatif territorial sera transmise au SDJES par la collectivité en vue d'une éventuelle demande de reconduction.**

Proposition de modalités d'évaluation du PEDT :

- Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :
- Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, etc.) :
- Indicateurs qualitatifs :

Le PEDT fera l'objet d'évaluations intermédiaires dont la périodicité et les modalités sont précisées ci-après.

Périodicité	Formalisation de 3 comités de pilotage dans l'année, 15 jours avant le conseil d'école, avec pour objectif :  - octobre/novembre : élaboration et mise en place des actions - février/mars : suivi et régulations des actions - mai/juin : bilan et perspectives des objectifs de l'année suivante  Réunions de commissions thématiques selon les problématiques rencontrées ou projets à mener.
Modalités	Invitation au Comité de pilotage et aux commissions par le coordonnateur.

Quelles sont les modalités d'organisation, de rendu et de partage de l'évaluation du PEDT aux partenaires ?

Rédaction des comptes-rendus par le coordonnateur ou le référent de la commission. Diffusion des comptes-rendus pour communication aux participants du COPIL, sur le site internet mairie et sur l'ENT de l'école.
---

## Partie 2 : Plan mercredi (à compléter uniquement si vous demandez la labellisation Plan mercredi)

# PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.

The infographic is set against a green background and contains four main sections:

- POUR QUI ?** (Who is it for?): Accompanied by an icon of five children holding hands. Text: "Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2".
- DE QUOI S'AGIT-IL ?** (What is it about?): Accompanied by icons of a tennis racket, a chess knight, and a book. Text: "Un accueil de loisirs organisé par les collectivités : avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ; dans le respect des goûts et du rythme des enfants ; en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire."
- POURQUOI ?** (Why?): Accompanied by a circular arrow icon. Text: "Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature ; Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi ; Favoriser l'accès à la culture et au sport ; Réduire les fractures sociales et territoriales". Below this section is an icon of two children playing in a pool with a beach ball.
- QUAND ?** (When?): Accompanied by a calendar icon with 'MER' on it. Text: "Chaque mercredi à partir de la rentrée 2018, hors vacances scolaires".

Afin de bénéficier du Plan mercredi, la collectivité s'engage à :

- inclure le directeur de l'accueil de loisirs du mercredi dans la construction du PEdT, notamment en le nommant membre de plein droit de l'instance de pilotage du PEdT

- mettre en oeuvre la Charte qualité(page suivante et à télécharger sur <http://planmercredi.education.gouv.fr/la-charte-qualite-plan-mercredi>)



## Charte de qualité

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi sont intégrés dans un projet éducatif territorial. Comme tout accueil collectif de mineurs, ils sont déclarés au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport (SDJES) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département où ils sont organisés. Leur projet doit se conformer aux quatre axes de la charte de qualité du Plan mercredi.

### Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires

- Le projet de l'accueil périscolaire est intégré dans le projet éducatif territorial/Plan mercredi et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine ; la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui respecte les rythmes de vie des enfants, leurs envies et leurs capacités.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe d'animation le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

### Les 4 axes :

1. La continuité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
  - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
  - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
  - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation.
  - Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
  - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial/Plan mercredi (comité, commission, groupe de travail, etc.).
2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les accompagnants des élèves en situation de handicap, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale. Tarification progressive garantissant l'accessibilité de l'accueil de loisirs du mercredi à toutes les familles quels que soient leurs revenus.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

### 3. Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites et équipements en milieu naturel (refuges, parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles, socioéducatives et sportives.

### 4. Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par lui et sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire au SDJES de la DSDEN du département où il se déroule, implique la vérification systématique de tous les intervenants y compris les intervenants ponctuels ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial/Plan mercredi, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le directeur de la CAF.

Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet. Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux/Plans mercredi, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ».

Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.

## I. Evaluation des objectifs

Dans le cadre du plan mercredi arrivant à échéance

Objectifs obligatoires propres au Plan mercredi	Actions associées	Indicateurs de réussite <b>quantitatifs</b> définis au regard des objectifs visés ? Ex: Nombre d'enfants, nombre de jours d'accueil, nombre d'intervenants extérieurs etc.	Indicateurs de réussite <b>qualitatifs</b> définis au regard des objectifs visés ? Ex: les enfants ont-ils développé des savoir-faire, des savoir-être, sont-ils plus autonomes dans la réalisation de certaines tâches, savent-ils se repérer dans leur environnement etc.	Evaluation (effets constatés) et perspectives
<u>Objectif n°1 :</u> <i>La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant</i>				
<u>Objectif n°2 :</u> <i>L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)</i>				
<u>Objectif n°3 :</u> <i>Mise en valeur de la richesse du territoire</i>				

**Se reporter aux documents de travail d'évaluation effectués lors du COFIL en p.j.  
Evaluation Objectifs PEDT et ALAE Mercredis 2022-2025**

**Ainsi que le questionnaire d'évaluation des temps d'accueils périscolaires et ALAE Mercredis 2022-2025 à destination des Tous les parents, réalisé via l'ENT et l'accueil des parents sur le mois de Mars 20225**

+

**Synthèse évaluation PEDT 2022-2025**

**Objectif n°4 :**

*Développement  
d'activités éducatives  
de qualité*

## II. Mise en œuvre du Plan Mercredi

Dans cette partie, veuillez préciser, pour chaque objectif obligatoire propre au Plan mercredi, les actions que vous allez mener sur le temps du mercredi et les indicateurs de réussite.

Objectifs obligatoires propres au Plan mercredi	Actions associées	Indicateurs de réussite quantitatifs	Indicateurs de réussite qualitatifs
<p><b><u>Objectif n°1 :</u></b></p> <p><i>La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la continuité éducative entre l'école et l'ALAE</li> <li>- Cohérence entre le projet pédagogique et le projet d'école</li> <li>- Cohérence des temps de vie de l'enfant sur la journée et la semaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation positive des enfants aux réunions</li> <li>- Temps de préparation de l'équipe d'animation adapté aux exigences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très bonne relation dans l'inter-direction</li> <li>- Mutualisation des locaux et du matériel</li> <li>- Engagement participatifs des différents acteurs éducatifs</li> <li>- Lien école / périscolaire</li> </ul>
<p><b><u>Objectif n°2 :</u></b></p> <p><i>L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil commun pour faciliter les échanges</li> <li>- Tarification modulée</li> <li>- Accepter tous les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de familles bénéficiaires du tarif modulé</li> <li>- Nombre d'enfants inscrit les Mercredis</li> <li>- Nombre d'enfants inscrit sur liste d'attente sur les animations particulière</li> <li>- Nombre de parents participant à l'accompagnement d'animations particulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication famille fluide</li> <li>- Satisfaction des parents sur l'ensemble de l'accueil et des animations variés</li> </ul>
<p><b><u>Objectif n°3 :</u></b></p> <p><i>Mise en valeur de la richesse du territoire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de sorties locales afin de mieux découvrir le territoire</li> <li>- Organisation de sorties culturelles</li> <li>- Découverte des métiers locaux</li> <li>- Construire des partenariats avec les acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de sorties (limitées en raison du plan Vigipirate)</li> <li>- Implication des acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance de son territoire</li> <li>- Information aux partenaires locaux</li> </ul>
<p><b><u>Objectif n°4 :</u></b></p> <p><i>Développement d'activités éducatives</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de temps de concertation</li> <li>- Proposer des temps de repos, libres, de jeu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange avec les enfants</li> <li>- Participation des enfants aux animations</li> <li>- Nombre d'activités par période</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement positif et personnalisé des enfants</li> <li>- Diversité d'activités attractives et adaptées</li> </ul>

<i>de qualité</i>	<i>- Libre choix des activités</i>		
-------------------	------------------------------------	--	--

	<b>Organisme/institution</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<p><b>Qui sont les partenaires identifiés du Plan mercredi ?</b> <i>(lister)</i></p> <p>Appui sur les ressources locales et l'environnement : équipements, associations, intervenants, patrimoine etc.</p>	<p>SDJES</p> <p>C.A.F.</p> <p>Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne</p> <p>Ligue de l'Enseignement</p> <p>Francas</p> <p>Association YAKA JOUER</p> <p>Association des Parents d'Elèves</p> <p>Services techniques et administratifs de la commune</p> <p>Point lecture Orgueil</p> <p>Associations locales Orgueil (Orgueil Méditation Yoga, Pétanque, Association Communale de Chasse Agréée, La Ruche d'Orgueil)</p> <p>Ecole de danse traditionnelle polynésienne Ori Hei Amui - Montauban</p> <p>Sweet Délices - Montauban</p> <p>Earl du Cerf – Fronton</p> <p>Ferme du Ramier - Montauban</p> <p>Sapeurs-pompiers Villebrumier</p>		

**Quelle est l'articulation entre Plan mercredi et projet d'école ?**

Complémentarité des différents temps pour assurer la continuité éducative.

Cohérence des objectifs et des actions entre les axes du projet d'école et l'ALAE du mercredi.

**Les équipes pédagogiques du périscolaire et du temps scolaire participent-elles aux conseils d'école / copil du PEdT ? Précisez :**

Le responsable des Services Scolaires et Périscolaires ainsi que la référente maternelle, élémentaire et la directrice de l'ALAE Mercredi sont parties prenantes et participent activement aux COPILS et conseils d'école.

**Quelles sont les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap ?**

L'objectif est d'accueillir TOUS les enfants, peu importe ses besoins.  
Nous adaptons les espaces et les animations en fonction.

Actuellement, nous n'accueillons d'enfant porteur de handicap lourd mais nous accueillons des enfants atteints de **T**rouble **D**éficit de l'**A**ttention avec ou sans **H**yperactivité (T.D.A.H).

## ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. L'ouverture des activités sur le territoire est recherchée.

<b>Types d'activités proposées aux enfants en périscolaire le MERCREDI</b>	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de plus de 6 ans
Activités artistiques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités scientifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités civiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités littéraires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités liées aux langues régionales/étrangères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Activités culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités de découverte de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités de découverte du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités éco-citoyennes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Activités physiques et sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Partenaires associés à l'accueil de loisirs le mercredi :</b>		
Associations culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Associations environnementales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Associations sportives	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipe enseignante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Equipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation choisie : sous forme de cycle, de parcours, autre.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires Socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Intervenants en plus de l'équipe pédagogique :</b>		
Intervenants associatifs rémunérés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants associatifs bénévoles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enseignants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Personnels municipaux (éducateurs sportifs, Atsem, bibliothécaires, jardiniers, etc.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**Le présent document (Partie 1 et 2 le cas échéant) est à renvoyer par mail avant le 1er juin 2024 à:**

[valerie.casuso@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.casuso@ac-toulouse.fr)

**Les pièces complémentaires suivantes sont à renvoyer avant le 1er juin 2024, par courrier, à la DSDEN, DAPSA, 436 Rue Edouard Forestier 82000 Montauban :**

- la convention PEDT renseignée et signée, en 4 exemplaires.

**Uniquement pour les collectivités souhaitant valider un Plan Mercredi:**

- la convention PEDT-Plan Mercredi renseignée et signée, en 4 exemplaires, accompagnée de **l'annexe complétée** portant sur les informations relatives aux accueils périscolaires du mercredi